

## PUBLICATIONS DU 6 JUIN 2025

### ENQUETE PUBLIQUE DU 6 JUIN 2025

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **M. Nicolas Schaad** pour l'agrandissement d'un chalet individuel, plan n° 16, parcelle n° 3859, coordonnées : 2'596'420 / 1'115'135, propriétaires : M. Nicolas Schaad et Mme Isabelle Vanat, auteurs des plans : Genolet Promotion SA, au lieu-dit : "La Brecca" en zone d'habitations de faible densité C.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

---

### ENQUETE PUBLIQUE DU 30 MAI 2025

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **M. et Mme Jean-Luc et Sophie Turlan**, requérants et propriétaires, pour la construction d'un appentis sur la terrasse nord-ouest d'une maison d'habitation, plan n° 33, parcelle n° 1960, coordonnées : 2'598'720 / 1'113'496, auteurs des plans : Gauye & Dayer SA, au lieu-dit : "La Condémine (Euseigne)" en zone d'extension des villages.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

---

### ENQUETE PUBLIQUE DU 9 MAI 2025

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **Les copropriétaires de l'immeuble PPE Rte du Fio 32 par M. Christophe Barnèdes** pour la pose de deux pompes à chaleur (PAC) air-eau extérieures en façade nord en remplacement d'un chauffage électrique, plan n° 1, parcelle n° 90, coordonnées : 2'597'318 / 1'114'002, auteurs des plans : Pellouchoud & Cie Electricité et chauffage SA, au lieu-dit : "Le Fio" en zone d'extension des villages.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale